

CONSEIL SUPERIEUR DES MESSAGERIES DE PRESSE

ACTUALISATION DU SCHEMA DIRECTEUR DU RESEAU DES DEPOSITAIRES DE PRESSE

ARTICLE 18-7 DE LA LOI DU 2 AVRIL 1947

ANNEXES DE LA SYNTHÈSE DES RESULTATS DE LA CONSULTATION PUBLIQUE

ARTICLE 8-4 DU REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL SUPERIEUR DES MESSAGERIES DE PRESSE

VOLUME 1

- Avis de consultation publique
- Coopérative de Distribution des Magazines (CDM) - M. Erik BOURSIER (Directeur),
- Coopérative de Distribution des Quotidiens (CDQ) - M. Erik BOURSIER (Directeur),
- MLP - M. Patrick ANDRE (Directeur délégué) et M. Jean-Claude COCHI (Président),
- Presstalis - M. Vincent REY (Directeur Général),

Annexe 1 - Avis de consultation publique



Consultation publique

Article 18-7 de la loi du 2 avril 1947

Mesure envisagée : actualisation du schéma directeur du réseau des dépositaires de presse

Date de publication sur le site Internet du Conseil supérieur des messageries de presse : 29 juin 2012

Durée de la consultation publique : dix huit (18) jours

Modalités pratiques

Les contributions devront être adressées avant le 17 juillet 2012 :

- soit par voie postale à l'adresse suivante :

Conseil supérieur des messageries de presse

Secrétariat permanent

Consultation publique - Actualisation du schéma directeur du réseau des dépositaires de presse

99 boulevard Malesherbes 75008 PARIS

- soit par courriel à l'adresse suivante :

secretariatpermanent@csm-presse.fr (les contributions devront être envoyées en format Word, PDF et Excel dans le cas de tableaux de données).

Toute personne intéressée peut présenter des observations sur la mesure envisagée à condition de justifier de son identité et d'indiquer en quoi elle est concernée par la mesure. Les observations ne satisfaisant pas à cette condition ne seront pas prises en compte.

Les contributions doivent comporter, en première page, le nom et les coordonnées de leur auteur.

Une seule contribution collective par association, institution, société, organisme, organisation professionnelle ou organisation syndicale sera exploitée. La contribution doit préciser en première page la qualité de sa personne signataire.

Les contributions seront considérées comme publiques et pourront être publiées sur le site Internet du Conseil supérieur des messageries de presse dans une partie librement accessible, à l'exception des éléments dont la confidentialité sera explicitement demandée. A cette fin, les contributeurs sont invités à reporter dans une annexe spécifique les éléments qu'ils considèrent devoir être couverts par le secret des affaires. Les contributeurs sont invités à limiter autant que possible les passages couverts par le secret des affaires.

Le Conseil supérieur des messageries de presse rendra publics les résultats de la consultation.

Exposé

Dans le cadre de sa mission générale visant à assurer le bon fonctionnement du système coopératif de distribution de la presse et de son réseau et en application du 4° de l'article 18-6 de la loi du 2 avril 1947, le Conseil supérieur des messageries de presse "*Fixe le schéma directeur, les règles d'organisation et les missions du réseau des dépositaires centraux de presse et des diffuseurs de presse répondant à l'efficience économique et à l'efficacité commerciale*".

Dans l'intérêt d'une régulation plus efficace de la distribution de la presse au bénéfice de l'ensemble du secteur et compte tenu des évolutions économiques et financières intervenues ces dernières années, le

Conseil supérieur des messageries de presse envisage d'adopter un schéma directeur révisé pour le réseau des dépositaires de presse sur le fondement du 4° de l'article 18-6 de la loi du 2 avril 1947 précitée.

Le schéma directeur de niveau 2 actuellement en vigueur a été adopté par l'Assemblée du Conseil supérieur des messageries de presse en novembre 2009. Le 20 mars 2012, le cabinet Kurt Salmon a été chargé par le Président du Conseil supérieur des messageries de presse, d'une mission d'actualisation du schéma directeur adopté en novembre 2009 et de définition des procédures à mettre en œuvre pour faire évoluer rapidement les acteurs du niveau 2 vers la situation « cible » préconisée par le schéma actualisé.

Le cabinet Kurt Salmon a remis son rapport au Président le 28 juin 2012.

Par délibération en date du 10 mai 2012, l'Assemblée du Conseil supérieur des messageries de presse a demandé qu'une proposition de décision relative à l'actualisation du schéma directeur de niveau 2 soit préparée dès le mois de juillet 2012.

Mesure envisagée

La mesure envisagée a pour objet d'adopter, sur la base des recommandations formulées par le cabinet Kurt Salmon à l'issue de ses travaux, une décision actualisant le schéma directeur de niveau 2 approuvé par l'Assemblée du Conseil supérieur des messageries de presse en novembre 2009, au regard de la situation actuelle de la distribution de la presse, marquée par une détérioration des ventes supérieure aux prévisions les plus défavorables retenues en 2009.

La mesure envisagée vise à actualiser le schéma directeur de niveau 2 selon des critères objectifs répondant à l'efficience économique et à l'efficacité commerciale. Elle devra être compatible avec la restauration engagée des équilibres économiques du système de distribution. Elle devra également prendre en compte l'impératif de redéfinition de la chaîne de valeur entre les trois niveaux de la distribution au profit des diffuseurs de presse. Elle devra enfin respecter les exigences du droit de la concurrence. Cette actualisation prendra la forme d'une « carte cible » des plateformes et des mandats à l'horizon 2015.

Les modalités de mise en œuvre de la « carte cible » des plateformes et des mandats seront déterminées par le Conseil supérieur des messageries de presse conformément aux principes généraux exposés dans le rapport du cabinet Kurt Salmon.

Pièces accessibles

- [Loi du 2 avril 1947](#)
- [Règlement intérieur du Conseil supérieur des messageries de presse](#)
- [Schéma directeur de niveau 2 adoptée par l'Assemblée du Conseil supérieur des messageries de presse en novembre 2009](#)
- [Méthodologie d'évaluation de l'activité des dépositaires entérinée par le Conseil supérieur des messageries de presse en novembre 2009 - Rapport du cabinet Ricol Lasteyrie du 20 octobre 2009](#)
- [Lettre de mission adressée par le Président du Conseil supérieur des messageries de presse au cabinet Kurt Salmon le 20 mars 2012](#)
- [Proposition d'actualisation du schéma directeur de niveau 2 du cabinet Kurt Salmon du 28 juin 2012](#)
- [Annexe à la proposition d'actualisation du schéma directeur de niveau 2 du cabinet Kurt Salmon du 28 juin 2012](#)

Annexe 2 - Contribution de M. Erik BOURSIER, Coopérative de Distribution des Magazines (CDM), Directeur

Le 16 Juillet 2012

ACTUALISATION DU SCHEMA DIRECTEUR DU RESEAU DE NIVEAU II : CONTRIBUTION A LA CONSULTATION

1. Considération générale

La Coopérative de Distribution des Magazines partage pleinement les objectifs annoncés de l'actualisation du schéma directeur de Niveau II que la baisse plus accentuée que prévu de la vente au numéro rend nécessaire.

La CDM soutient particulièrement ces deux objectifs :

- La diminution du nombre de plates-formes pour limiter les coûts de structure sans dégrader le taux de service actuel. En augmentant la taille des dépôts et en rendant cohérentes des zones géographiques élargies, la filière se donne les moyens de rationaliser les coûts de distribution au Niveau II.
- La construction de mandats à résultat d'exploitation prévisionnel positif si nécessaire en associant des mandats et des plates-formes.

2. La carte

La carte issue des travaux du cabinet Kurt Salmon et comportant 99 plates-formes regroupées en 63 mandats semble adaptée ; il conviendra bien entendu, conformément au premier objectif, de maintenir une prestation commerciale titres et réseau conforme aux attentes des Editeurs. A la marge, la carte pourra être améliorée pour tenir compte d'un certain nombre de situations géographiques particulières qu'une analyse normée ne peut appréhender.

3. La rémunération

Concernant la rémunération des dépositaires, la Coopérative de Distribution des Magazines soutient le principe d'instauration d'Unités d'œuvre :

- pour le transport Niveau II. En effet, une précédente étude menée au sein du Conseil Supérieur avait montré la disparité des coûts de transport selon les zones de chalandise. La rémunération des dépôts devra en tenir compte.
- pour l'atelier, la prise en compte partielle d'unités d'œuvre au sein des fonctions « atelier » permettra de poursuivre le travail d'industrialisation de la préparation (adressage en amont).

- En revanche, il est demandé qu'une attention extrême soit portée à la maîtrise de ces coûts, le rapport Kurt Salmon prévoyant que l'augmentation des frais de transport soit intégralement supportée par les Editeurs. Des solutions innovantes devront notamment être trouvées pour assumer le coût de la capillarité (groupage avec d'autres vecteurs,...).

4. Le financement

D'autre part, la Coopérative constate que la question du financement de la restructuration est évoquée dans des règles très générales. Il apparaît effectivement urgent de valider le mode d'évaluation des mandats en cas de cession ou de rattachement.

Ceci est indispensable si l'on veut rester dans un rythme de mise en œuvre compatible avec l'urgence de la situation.

Par ailleurs, une attention particulière devra être portée à la situation des personnels.

La question des mandats fragiles est également posée ; elle amène la Coopérative à deux réflexions :

- La solution de « régie par les messageries » est véritablement à proscrire tant elle est coûteuse. Cela suppose d'anticiper très en amont toute défection.
- La question de la mise en œuvre concrète de la solidarité sur les zones à distribution plus coûteuse est également posée.

Enfin, le rapport de Kurt Salmon ne prévoit pas la redéfinition des missions du dépositaire dans un cahier des charges renouvelé. Ce point apparaît indispensable.

D'autre part, l'économie de la chaîne de la distribution permettra de définir le niveau de marge de manœuvre disponible pour améliorer la commercialité et la rémunération des diffuseurs.

Au nom de la Coopérative de Distribution des Magazines,

Le Directeur,



Erik BOURSIER

**Annexe 3 - Contribution de M. Erik BOURSIER , Coopérative de Distribution
des Quotidiens (CDQ), Directeur**

Le 16 Juillet 2012

ACTUALISATION DU SCHEMA DIRECTEUR DU RESEAU DE NIVEAU II : CONTRIBUTION A LA CONSULTATION

1. Considération générale

La Coopérative de Distribution des Quotidiens partage pleinement les objectifs annoncés de l'actualisation du schéma directeur de Niveau II que la baisse plus accentuée que prévu de la vente au numéro rend nécessaire.

La CDQ soutient particulièrement ces deux objectifs :

- La diminution du nombre de plates-formes pour limiter les coûts de structure sans dégrader le taux de service actuel. En augmentant la taille des dépôts et en rendant cohérentes des zones géographiques élargies, la filière se donne les moyens de rationaliser les coûts de distribution au Niveau II.
- La construction de mandats à résultat d'exploitation prévisionnel positif si nécessaire en associant des mandats et des plates-formes.

2. La carte

La carte issue des travaux du cabinet Kurt Salmon et comportant 99 plates-formes regroupées en 63 mandats semble adaptée ; il conviendra bien entendu, conformément au premier objectif, de maintenir une prestation commerciale titres et réseau conforme aux attentes des Editeurs et de respecter au maximum la contrainte de desserte en temps et en heure des points de vente avant l'heure d'ouverture. A la marge, la carte pourra être améliorée pour tenir compte d'un certain nombre de situations géographiques particulières qu'une analyse normée ne peut appréhender. La vente le soir-même en Ile-de-France doit être abordée dans les schémas futurs.

Les candidats à la reprise des mandats devront présenter leur business plan et le plan de financement pour validation à la CDR, Commission permanente du CSMP.

La Coopérative de Distribution des Quotidiens souhaite notamment qu'une attention toute particulière soit apportée à la fiabilité de la gestion des quantités sur les zones avec plates-formes (type Le Mans- Angers) dans la mesure où le schéma directeur prévoit 36 plates-formes.

3. La rémunération

Concernant la rémunération des dépositaires, la Coopérative de Distribution des Quotidiens soutient le principe d'instauration d'Unités d'œuvre (ce qui limitera les effets de l'ad valorem en cas de baisse de prix facial) :

- pour le transport Niveau II. En effet, une précédente étude menée au sein du Conseil Supérieur avait montré la disparité des coûts de transport selon les zones de chalandise. La rémunération des dépôts devra en tenir compte.
- pour l'atelier.

En revanche, il est demandé qu'une attention extrême soit portée à la maîtrise de ces coûts, le rapport Kurt Salmon prévoyant que l'augmentation des frais de transport soit intégralement supportée par les Editeurs, ce qui n'est économiquement pas possible pour les entreprises concernées. Des solutions innovantes devront notamment être trouvées pour assumer le coût de la capillarité (groupage avec d'autres vecteurs,...), ces coûts devant rester supportables pour les Editeurs.

4. Le financement

D'autre part, la Coopérative constate que la question du financement de la restructuration est évoquée dans des règles très générales. Il apparaît effectivement urgent de valider le mode d'évaluation des mandats en cas de cession ou de rattachement.

Ceci est indispensable si l'on veut rester dans un rythme de mise en œuvre compatible avec l'urgence de la situation.

Par ailleurs, une attention particulière devra être portée à la situation des personnels.

La question des mandats fragiles est également posée ; elle amène la Coopérative à deux réflexions :

- La solution de « régie par les messageries » est véritablement à proscrire tant elle est coûteuse. Elle ne saurait être qu'extrêmement temporaire pour assurer la continuité de la distribution. Cela suppose d'anticiper très en amont toute défection.
- La question de la mise en œuvre concrète de la solidarité sur les zones à distribution plus coûteuse est également posée.

Enfin, le rapport de Kurt Salmon ne prévoit pas la redéfinition des missions du dépositaire dans un cahier des charges renouvelé. Ce point apparaît indispensable.



Société par Actions Simplifiée
Coopérative à Capital Variable

Président : Philippe CARLI
Directeur : Erik BOURSIER

Page 2 sur 3

D'autre part, l'économie de la chaîne de la distribution permettra de définir le niveau de marge de manœuvre disponible pour améliorer la commercialité et la rémunération des diffuseurs.

Enfin, un planning précis des opérations jusqu'en 2015 avec des points d'étapes réguliers est jugé indispensable.

Au nom de la Coopérative de Distribution des Quotidiens,

Le Directeur,

Erik BOURSIER

Annexe 4 - Contribution de MM Patrick ANDRE, Directeur délégué et Jean-Claude COCHI, Président, Messageries Lyonnaises de Presse (MLP)



ACTUALISATION DU SCHEMA DIRECTEUR DU RESEAU DES DEPOSITAIRES DE PRESSE

CONTRIBUTION MLP

MLP – MESSAGERIES LYONNAISES DE PRESSE
55 BOULEVARD DE LA NOIREE
38070 SAINT QUENTIN FALLAVIER

PATRICK ANDRE
DIRECTEUR DELEGUE DE LA COOPERATIVE MLP

JEAN CLAUDE COCHI
PRESIDENT DE LA COOPERATIVE MLP

SOMMAIRE

1. Contexte
2. Objectifs de la contribution MLP
3. Présentation du plan issu des travaux, réflexions et concertations menés par MLP
4. Analyse du rapport de Kurt Salmon demandé par le CSMP
 - 4-1. Points de convergence entre le schéma KURT SALMON et le schéma MLP
 - 4-2. Points de divergence entre le schéma KURT SALMON et le schéma MLP
 - 4-2-1. Les enjeux financiers :
 - 4-2-1-1. l'évolution des frais de transport du niveau 2
 - 4-2-1-2. les prévisions de compte d'exploitation du niveau 2
 - 4-2-2. Les découpages et regroupements géographiques
 - 4-2-2-1. l'absence de la notion de régions
 - 4-2-2-2. le poids des SAD
 - 4-2-2-3. conséquences d'un schéma trop détaillé et trop éloigné des réalités du terrain
 - 4-3. Points non pris en compte
 - 4-3-1. La définition d'un dépôt avec mandat et d'une plateforme
 - 4-3-2. Quelles organisations des mandats niveau 2
 - 4-3-3. Le financement de la restructuration
 - 4-3-4. La méthode d'évaluation des affaires
5. Préconisations MLP
 - 5-1. Les prérequis
 - 5-2. Le schéma niveau 2 à retenir
6. Conclusion

1. Contexte

Depuis plusieurs mois, MLP a multiplié les échanges et les réflexions avec les différents acteurs du marché, afin de proposer un schéma directeur Niveau 2 qui puisse être partagé par tous.

Nous avons pris connaissance de l'étude alternative, réalisée par le Cabinet Kurt Salmon et mise en ligne par le CSMP le 29 juin 2012, pour consultation publique.

Nos remarques sur ce rapport sont les suivantes :

- des convergences entre l'approche Kurt Salmon et les travaux que nous avons conduits sont à noter sur les objectifs généraux et une partie de la carte du schéma directeur.
- des points incontournables dans l'intérêt général de la profession, mais non pris en compte dans ce rapport ouvert à des discussions et consultations publiques.

MLP souhaite, par cette contribution à la consultation publique, mettre en évidence ces différents points afin que soit amendé le schéma proposé par le CSMP sur la base du rapport Salmon, ce qui apparaît tout à fait possible aux regards des objectifs posés.

2. Objectifs de la contribution MLP

L'objectif de nos propositions est d'aboutir à un plan de restructuration volontariste et rapide (18 à 24 mois) satisfaisant tous les acteurs de la profession grâce à :

- Une réduction sensible du nombre des dépôts afin d'accroître leur taille critique et amortir efficacement l'augmentation de leurs charges de structure et d'exploitation, ainsi que les baisses du marché de la vente au numéro passées et à venir ;
- Un plan de réforme intégrant les SAD ;
- Une redéfinition des missions entre le niveau 1 et le niveau 2 afin d'éviter les doublons et surcoûts structurels ;
- Une limitation des transferts de charges du niveau 1 vers le niveau 2 ;
- Une véritable concurrence de progrès (en miroir) ;
- Une révision du mode de rémunération des dépôts et de couverture des frais de transport vers le niveau 3, équitable pour le niveau 2 et économiquement supportable pour les éditeurs ;
- Une prise en compte des contraintes financières et des hommes.

3. Présentation du plan issu des réflexions et discussions menées par MLP.

Depuis plusieurs mois, MLP travaille à l'élaboration d'un schéma directeur niveau 2 qui a pour objectifs de :

- Maintenir la qualité de service attendue par les éditeurs, facteur clé de la dynamique de ventes et donc des perspectives de marché ;

- Générer des économies d'exploitation sur le niveau 2, notamment par l'effet d'une réduction du nombre de dépôts ;
- Maîtriser et répartir au mieux les efforts de restructuration et de retournement capitalistiques et financiers rendus nécessaires par la mise en œuvre de tout schéma directeur.

Cette réflexion part de la carte actuelle du niveau 2, des organisations logistiques et commerciales des dépôts, de leurs infrastructures et des hommes.

L'élaboration de la nouvelle carte du niveau 2 s'est appuyée sur les éléments suivants :

- Les infrastructures actuelles des dépôts ;
- La capacité de ces infrastructures à évoluer pour répondre à la restructuration ;
- Les hommes et leurs volontés de s'inscrire dans le nouveau schéma ;
- Les positions géo-logistiques et commerciales des plateformes actuelles ;
- Les possibilités d'optimisations liées aux regroupements de dépôts ;
- La couverture autant que possible des zones de distribution de la PQR afin de faciliter les recherches de mutualisation de moyens entre la presse nationale et la presse régionale ;
- L'appartenance capitaliste des acteurs qui composent la région (Presstalis, dépôts indépendants, Alliance, Forum) afin de maîtriser l'impact de l'enveloppe initiale de restructuration, y compris au regard des ressources et capacités financières des acteurs.

La notion de régions

Il est apparu à tous qu'au-delà du cadre de rationalisation logistique et commerciale qu'elle assurait, la création de régions (ou zones logistico-commerciales) était essentielle pour une possible mise en œuvre des flux décroisés entre les messageries et la minimisation des coûts de restructuration financière, industrielle et sociale.

Cette notion de « régions de retournement » doit jouer un rôle déterminant, tant par leur nombre que par leur périmètre.

Il est utile de préciser que l'intégration de ces régions, strictement nécessaire aux objectifs de la profession, est pleinement compatible avec le schéma logistique d'école proposé par Kurt Salmon.

Le périmètre de chaque région définit un territoire de restructuration pour les dépositaires qui la composent.

Elles conduiront les différents acteurs d'une même région à se concerter pour orchestrer ensemble la réorganisation de leur région.

Cela permet de démultiplier les énergies nécessaires à cette restructuration de grande ampleur. Il s'agit d'une approche incontournable car pragmatique, construite à partir de l'existant, évitant ainsi les impasses d'une approche en « feuille blanche ».

A ces régions logistiques et commerciales est donc associée la notion de coût de retournement qui doit être un élément déterminant du plan de mise en œuvre du schéma directeur, sachant que les besoins de financement en capitaux et fonds propres seront très importants (plusieurs dizaines de millions d'euros).

Cette notion de coût de retournement a pour but :

- De réduire l'enveloppe de financement ;

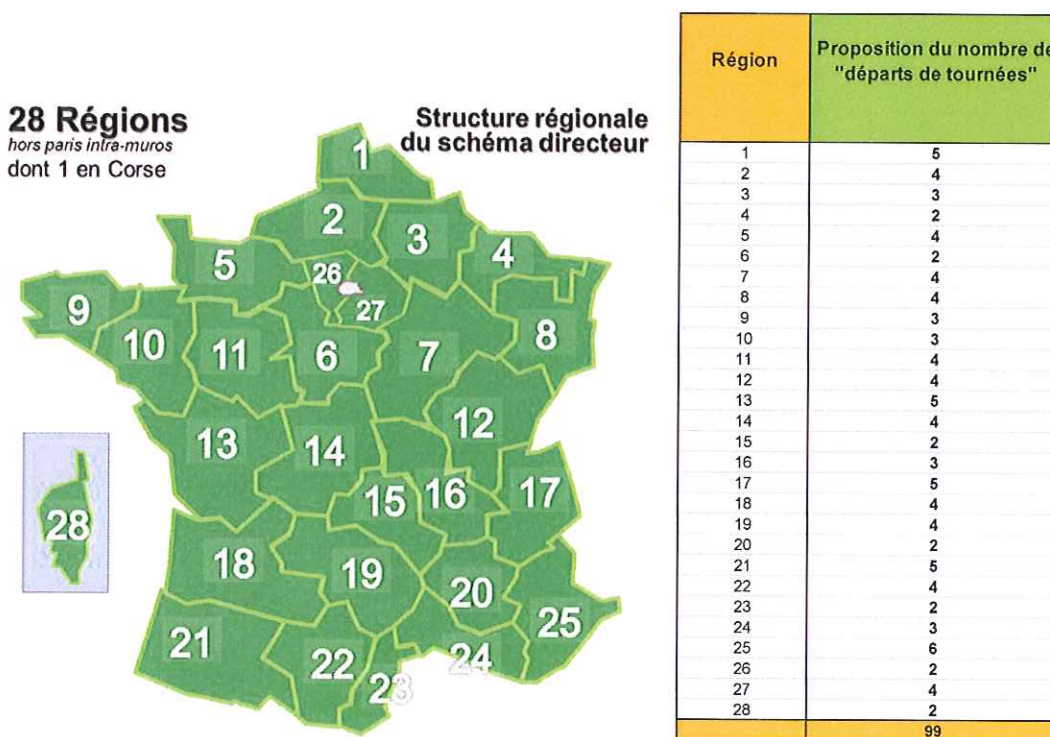
- D'inciter l'acteur majoritairement présent dans une région à investir dans les autres dépôts la constituant, par l'effet de rattachements ou de fusion-acquisitions.

Chacune de ces régions pourra ou devra être optimisée ultérieurement par des détachements/rattachements complémentaires de diffuseurs « aux frontières » des dépôts ne faisant pas partie d'une même région, ceci afin d'optimiser la qualité de service et les coûts de transport.

C'est l'objectif qui doit guider ces ajustements.

Ce projet de découpage, qui a d'ailleurs été présenté par MLP à de nombreux acteurs du secteur sans qu'il ne soulève de contradictions majeures, propose 28 régions.

Carte des régions et des dépôts du schéma directeur niveau 2 soutenue par MLP



Le nombre de mandats et de plateformes ci-dessus est une proposition qui opère une dichotomie sur le nombre total de « dépôts départ de tournées diffuseurs » y compris les dépôts titulaires d'un mandat.

4. Analyse du rapport de Kurt Salmon demandé par le CSMP

4-1. Points de convergence entre le schéma KURT SALMON et le schéma MLP

Les objectifs énoncés,
La démarche,
Le périmètre.

Le nombre de dépôts projetés (départs de tournées diffuseurs) : 99

Le nombre de mandats projetés : 63
Le nombre de dépôts secondaires projetés : 36

4-2. Points de divergence entre le schéma KURT SALMON et le schéma MLP

Nous notons également certaines divergences et contradictions techniques ou méthodologiques. Celles-ci viennent principalement du fait que l'étude Kurt Salmon a été conçue « ex-nihilo » (ou en feuille blanche) sans prendre en compte les coûts et contraintes de retournement de mise en œuvre, considérant notamment que :

- Les frais de transports supportés par le niveau 2 étaient couverts, quel que soit leur niveau futur, même en cas de surcoût lié à la nouvelle cartographie ;
- Le nombre de diffuseurs était stable à terme, malgré les baisses de marché anticipées.

La capacité des dépôts actuels à évoluer et leur volonté de s'inscrire dans le nouveau schéma pour répondre à la restructuration n'ont donc pas été intégrées à la réflexion, ce qui implique un plan de mise en œuvre différent du schéma proposé au titre de la consultation publique ouverte par le CSMP.

La recherche de synergie et de mutualisation des moyens logistiques avec la presse régionale n'a pas davantage fait partie des critères pour la constitution des zones de mandats. L'appartenance capitalistique des dépôts actuels et futurs (Presstalis, dépôts indépendants, Alliance, Forum) n'a également pas été prise en compte, au même titre que les investissements capitalistiques, financiers et de restructuration.

Il faut retenir que, sans ces critères de retournement, ni la prise en compte des impacts des coûts de transports du niveau 2, sur un strict plan logistique l'étude Kurt-Salmon aboutit à une des multiples variantes possible en terme de nombre et d'implantation des dépôts ou même de détermination du nombre de mandats souhaitables.

Le schéma que nous défendons est l'une de ces hypothèses, mais présente l'avantage de prendre en compte la notion de régions de retournement et de pouvoir recueillir le soutien de l'ensemble des acteurs de la profession.

4-2-1. Les enjeux financiers

4-2-1-1. L'évolution des frais de transport du niveau 2

Nous divergeons en ce qui concerne l'approche sur le transport.

Les coûts de transport niveau 2 ont été estimés par Kurt Salmon à :

- 55,9 M€ en 2011 ;
- 59,5 M€ en 2015 résultat d'une inflation annuelle de 1,5%.

Kurt Salmon a donc prévu que la restructuration du niveau 2 n'aurait aucun impact sur le transport.

Or :

- Le nombre de dépôts diminue,
- La superficie des zones de desserte couvertes par chacun d'entre eux augmente,

- L'étude Kurt Salmon constate effectivement que la moyenne des distances maximum passe de 79,6 à 87,6 kms et que la moyenne du temps de trajet maximum augmente de 75mn à 83mn,
- L'étude Kurt Salmon n'a pas intégré la baisse du nombre de points de vente,
- L'étude Kurt Salmon n'a pas indiqué que les quotidiens livreraient plus tôt,
- L'étude Kurt Salmon n'a pas intégré la distribution du Monde.

➤ On notera que dans ces conditions le taux de service s'améliore, ce qui ne peut être que la conséquence théorique des contraintes et hypothèses retenues.

→ Il semble donc utile de rappeler que dans la réalité et au regard de la situation réelle du marché il est impossible que les coûts de transport n'augmentent pas au fil de la restructuration envisagée dans l'étude soumise à consultation publique.

4-2-1-2. Les prévisions de compte d'exploitation du niveau 2

Nous avons des doutes sérieux sur l'évolution des produits et des charges laissant apparaître un différentiel positif de 0.7 point au global (+1.5 points / CA & +0.8 point / Coût) ; il faudra que soient effectuées des études complémentaires à ce sujet.

Avant de détailler les différents postes, ceci pose la problématique du financement de ces produits manquants par les éditeurs, qui n'a jamais été présentée par ceux-ci, et on le comprend, comme une carte blanche.

Transport

Kurt Salmon part d'un coût théorique de transport de 2.8%. Cette estimation ne peut être assimilée à la réalité des coûts, car nous sommes actuellement sur un coût moyen de transport supporté par le niveau 2 d'environ 3.2%. Un différentiel de -0.4 point apparaît donc à ce niveau.

Exploitation et structure

Les coûts du niveau 2 sont évalués à 7.1%, puis projetés à 6.7%.

Quelles sont les hypothèses retenues permettant d'arriver à ces chiffres ?

La conclusion sur le résultat d'exploitation des dépôts est, selon Kurt Salmon, en amélioration et passerait donc de 0.6% à 1.2%.

Avec l'ajustement du coût global du transport (-0.4 point), cette amélioration serait réduite à 0.2 point (de 0.6 point à 0.8 point).

L'économie globale semble donc fragile, et sans plus de détail, nous émettons toutes les réserves nécessaires sur cet atterrissage.

Cette évolution des revenus reste un élément fondamental de ce schéma directeur car elle conditionne les capacités de financement des dépôts pour les futurs investissements et restructurations.

Là encore des études et débats restent nécessaires.

4-2-2. Les découpages et regroupements géographiques

Bien que convergente en nombre avec la nôtre, la méthode pour aboutir aux 99 dépôts nous pose certaines interrogations. Partir du réseau actuel de diffuseurs pour déterminer les plateformes

restantes, sans tenir compte de l'évolution du réseau en pleine mutation, c'est prendre un risque sur la pérennité de localisation de certaines plateformes d'ici 3 à 5 ans.

Or, il faut rappeler que ce risque est augmenté par l'absence de prise en compte des coûts de retournement capitalistiques et industriels

Comment a été définie l'emprise géographique des mandats ?

Contrairement à ce qui est avancé, les synergies n'ont pas été opérées en respectant les choix d'organisation des acteurs.

Tous les exemples décrits ci-après et en annexes démontrent au contraire que le schéma directeur élaboré par les messageries et les dépositaires n'a, à ce stade, pas été pris en compte dans toutes ses dimensions, mais qu'il devra nécessairement l'être dans le cadre de la version finale que pourra adopter l'assemblée générale du CSMP.

Le plan Kurt Salmon laisse donc apparaître des positions qui ne peuvent être toutes validées car elles restent soit à préciser soit à évoluer en fonction des contraintes réelles des situations industrielles, financières et capitalistiques.

Cette notion de détail à la plateforme et/ou à la commune ne peut s'appliquer que dès lors où les objectifs, la démarche et la méthode d'élaboration du nouveau schéma directeur sont acceptés par tous dans le cadre d'un modèle économique global et cohérent. Là encore, c'est le CSMP et son Assemblée Générale qui devront intégrer les éléments indispensables à la mise en œuvre opérationnelle du schéma directeur définitif.

Le précédent schéma directeur proposé par le CSMP en 2009, a fait apparaître nombre d'écarts entre la carte proposée à l'époque et la réalité du terrain.

Même si la détermination de tous pour mettre en œuvre le plan n'était pas aussi affichée que celle d'aujourd'hui, il n'empêche que le futur schéma directeur doit affirmer ses principes et contours pour, qu'ensuite, sa mise en œuvre au travers des régions puissent être porteuse d'économies comme de qualité de service.

Il faut donc partir de l'existant et des ressources identifiées.

4-2-2-1. L'absence de la notion de régions

Les régions n'ont pas été reprises dans le rapport KURT SALMON bien que validées par tous les acteurs du secteur (éditeurs, Messageries et dépositaires).

Les contraintes qui les imposent ne faisaient pas l'objet de sa lettre de mission.

Il faudra pourtant les introduire car elles ont un rôle essentiel, tant par leur nombre que par leur périmètre.

Elles facilitent la mise en œuvre des flux décroisés pour les messageries qui peuvent générer de très fortes économies pour le secteur.

Enfin et surtout, elles minimisent les coûts de restructuration en intégrant la notion de coût de retournement par région dont l'impact est de faciliter le financement de la réorganisation régionale pour l'acteur majoritairement présent.

Cette notion doit absolument (ré)-apparaître sous peine de nouvelles et longues discussions. En affichant le nombre de dépôts et le nombre de mandats dans chacune d'elles, les dépositaires concernés, quels qu'ils soient, pourraient plus sereinement engager une concertation pouvant déboucher sur une solution régionale plus pragmatique que l'approche en laboratoire.

En conséquence, nous avons relevé certaines incohérences matérialisées par des mandats se trouvant sur 2 régions différentes, nécessitant des investissements beaucoup plus importants dans le schéma proposé par le cabinet Kurt Salmon que dans le schéma que nous avons projeté et étudié.

Voici un exemple d'incohérence régionale que nous reprenons et complétons dans l'annexe n°1 :

La Vendée

Rattachement de 3 dépôts indépendants **Challans, La Roche / Yon et Cholet** à la SAD de Nantes : la desserte de ces zones très saisonnières et donc très sensibles comme la côte Atlantique, risque de perdre en qualité de service. Nous estimons la **livraison de Noirmoutier trop tardive en saison**.

Par ailleurs, la SAD de Nantes augmente son nombre de diffuseurs desservis de 73,7%. Un site de 867 points de vente nous paraît **très risqué au niveau du modèle économique et social**.

Enfin, la région composée de Niort, Angoulême, La Rochelle, est amputée de Challans, La Roche/Yon et Cholet et perd ainsi son **potentiel d'optimisation** des structures et par conséquent de **retour sur investissement** des capitaux investis dans les différents rachats et les différentes restructurations prévus dans cette région.

Cette solution favoriserait la SAD au-delà du nécessaire en mettant en difficulté tous les autres dépôts. Ainsi elle serait, en l'état, très déséquilibrante et même économiquement menaçante pour le niveau 2 de toute cette région.

Notre schéma propose le maintien du dépôt de La Roche / Yon, en assurant sa pérennité financière (+ de 30M€ de CA consolidé sur la base des CA 2011 respectifs) tout en préservant l'avenir économique de la SAD de Nantes.

4-2-2-2. Le poids des SAD

Par les différentes affectations sectorielles consignées en annexe du rapport Kurt Salmon, le poids du chiffre d'affaires des SAD évolue en leur faveur de 4 points, passant de 27% à 31% (Relay inclus).

Ceci n'est ni nécessaire, ni justifiable au regard de la performance économique et commerciale des SAD, et encore moins au regard de celle des dépôts indépendants ; on relève parfois des affectations de secteurs dépôts à l'opposé de la rationalité objective (voir quelques exemples en annexe n° 2).

4-2-2-3. Conséquences d'un schéma trop détaillé et trop éloigné des réalités du terrain

Le fait d'avoir affiché le détail des plateformes, des mandats et des communes rattachées à chaque dépôt pose 2 difficultés majeures :

- Le positionnement de certaines plateformes,
- Le rattachement de certaines localités à un dépôt.

Ce détail constitue, par son dirigisme, un frein aux concertations et aux initiatives locales car d'autres solutions, au moins aussi pertinentes, existent.

Au risque de se répéter ^{(voir page 6 point 4.2,} il existe d'autres schémas d'implantation et de rattachement possibles et celui que nous proposons intègre la dimension de retournement en plus de la dimension logistique et commerciale.

Vous en trouverez l'illustration au travers d'exemples dans les annexes 1 & 2.

4-3. Points non pris en compte, à ce stade, dans le schéma de l'étude KURT SALMON

4-3-1. La définition d'un dépôt avec mandat et d'une plateforme

Quelle est la mission du dépositaire mandaté et quels sont les rôles des plateformes ?
Quelles sont les responsabilités et les obligations du mandaté à l'égard de la profession ?
Quelles sont les obligations des messageries vis-à-vis de ces structures niveau 2 ?

4-3-2. Quelles organisations des mandats niveau 2

Capitalistiques, structurelles, logistiques, commerciales, financières ?

4-3-3. Le financement de la restructuration

Quels sont les moyens et les sources de financement permettant la mise en œuvre de ce schéma ?
Prêt d'Etat à taux garanti, aides, refonte de la rémunération, prise en charge des coûts de transport par les éditeurs, prime de départ pour les dépositaires sortants...?

4-3-4. La méthode d'évaluation des affaires

Méthode Ricol actuelle ou révisée ? Si oui, comment ?

5. Préconisations MLP

5-1. Les pré-requis

- La validation et la mise en œuvre d'une nouvelle méthode d'indemnité des coûts de transport supportés par le niveau 2,
- Une refonte de la rémunération du niveau 2 plus équitable,
- La méthode d'évaluation des affaires.

Ces éléments doivent être connus de tous très rapidement afin de donner la visibilité nécessaire aux acteurs souhaitant s'inscrire ou non dans ce nouveau schéma et leur permettre d'en mesurer les enjeux.

Ils pourront ainsi se donner les moyens de se mettre en ordre de marche pour lancer au plus tôt la restructuration.

5-2. Le schéma niveau 2 à retenir

Le précédent schéma directeur proposé par le CSMP en 2009, a fait apparaître nombre d'écarts entre la carte proposée à l'époque et la réalité du terrain.

Il est donc illusoire d'imaginer qu'un plan encore plus détaillé que le précédent sera plus aisé à mettre en œuvre, bien au contraire.

Le futur schéma directeur doit affirmer ses principes et contours, pour qu'ensuite sa mise en œuvre, dans les régions, puisse être porteuse d'économies comme de qualité de service.

6. Conclusion

A titre liminaire de notre conclusion, nous tenons à souligner :

- que le schéma proposé dans le cadre de la consultation publique du CSMP reste, en l'état, très théorique, ce qui est la conséquence des prérequis de cette étude.
- qu'il favorise, par effet de modélisation, les SAD en mettant en danger les autres dépôts qui assurent pourtant la distribution des zones les plus difficiles ou faibles en densité de diffuseurs. De ce point de vue, il ressemble plus à un plan de consolidation des SAD qu'à un schéma de restructuration et de consolidation de l'ensemble du niveau 2.

Au-delà de cela,

- Le schéma-cible proposé par MLP, autant que celui du cabinet Kurt Salmon, permet de réaliser d'importantes économies afin de répondre à la baisse structurelle des ventes.
- La baisse des volumes d'activité va cependant conduire à la nécessité de faire face à une augmentation des frais de port, mais des économies doivent être trouvées par ailleurs sur le niveau 1.
- Des économies devront être faites par effet de rationalisation des missions des niveaux 1 et 2.
- Le plan devra prendre en compte un objectif cible à 18 ou 24 mois et un modus-operandi de sa phase de trajectoire.
- Les modalités de mise en œuvre devront être encadrées par le CSMP et l'ARDP.
- La question de la consolidation économique et commerciale du réseau des points de vente spécialistes de la presse devra être appréhendée immédiatement après l'approbation du schéma directeur du niveau 2, et plus largement de l'ensemble de la chaîne de distribution, messagerie comprise.

Tous les acteurs du secteur doivent se mobiliser pour :

- maintenir une exigence forte vis-à-vis de l'ensemble des acteurs du niveau 2 sur les délais de mise en œuvre au travers d'un planning connu de tous ;
- apporter des solutions de financements ;
- rester souples sur les détails du schéma directeur en conservant celui qui a été étudié par la profession elle-même, intégrant les régions et un nombre de plateformes et de mandats par région.
- faire en sorte que le schéma directeur soit un plan universel, stable, équilibré et pérenne.
- que la presse reste plurielle, diverse et indépendante grâce à un réseau de distribution efficient.

MLP est déterminée à s'engager en responsabilité dans cette voie.

ANNEXE N°1

POSITIONNEMENT DES PLATEFORMES NIVEAU 2 A CORRIGER

1. LA VENDEE

Par le rattachement de 3 dépôts indépendants **Challans, La Roche/Yon et Cholet**, la SAD de Nantes va servir 867 diffuseurs (+73.7% d'augmentation) avec la desserte de zones saisonnières très sensibles comme Noirmoutier et donc un risque évident sur la qualité de service.

Par ailleurs, la région composée de Niort, Angoulême, La Rochelle est amputée de Challans, La Roche / Yon et Cholet et perd ainsi son potentiel d'optimisation des structures et par conséquent de retour sur investissement des capitaux investis dans les différents rachats et les différentes restructurations prévus dans cette région.

Nous avons proposé le maintien du dépôt de La Roche / Yon dans cet objectif, tout en assurant sa pérennité financière (+ de 30M€ de CA consolidé sur la base des CA 2011 respectifs).

2. Zone NANCY / St DIZIER / CHAUMONT / EPINAL / BELFORT

Compte tenu de la connaissance des volontés des dépositaires présents sur le secteur, il nous paraît plus pertinent de maintenir Nancy et Chaumont et supprimer St Dizier, ce dépositaire souhaitant vendre depuis plusieurs années.

3. LA CANOURGUE / MILLAU / RODEZ

Les 3 dépôts sont maintenus. Cela nous paraît difficilement viable économiquement, compte tenu de leur taille respective et des zones de chalandise.

Nous proposons un rattachement de La Canourgue (le plus petit en CA des 3 dépôts) sur Rodez et Millau, les indemnités de transport pour cette région devront être à la hauteur des coûts réellement constatés pour les dépôts rattachés.

4. MONTREJEAU / TARBES / FOIX

Sur ce secteur, il est proposé le maintien de Montréjeau sans consolidation, dépôt qui n'est à ce jour déjà pas rentable. Le rattachement proposé de Foix sur Toulouse, Carcassonne et Perpignan (pour la partie Font Romeu !!!) est illogique économiquement et en terme de qualité de service. Le rattachement de Font Romeu sur Perpignan avait été abandonné en 2005 pour ces raisons. De même, le détachement de 50 diffuseurs de Foix sur Carcassonne pour un CA actuel de 3.5M€ ne suffira pas à consolider ce dépôt sur le long terme.

Par contre, le maintien de Foix avec rattachement d'une partie de Montréjeau et à terme un rapprochement possible avec Carcassonne, permettrait de consolider de façon durable (CA de 21M€ actuels) ce dépôt encore rentable.

De la même façon, le dépôt de Tarbes pourrait rattacher la partie Est du dépôt de Montréjeau et ainsi se consolider à court terme par une association logistique avec Pau.

Enfin, dernier point non négligeable, ce schéma permettrait aux différentes éditions de la PQR de trouver une structure de distribution plus en conformité avec ses attentes (au vu des éditions, ce qui ne serait pas le cas avec Montréjeau et Toulouse) et donc de maintenir sa distribution par les dépôts de Foix, Tarbes. Ce découpage serait très cohérent avec La Dépêche du Midi (2 éditions Hautes Pyrénées pour Tarbes et Comminges pour Foix).

Les dépositaires de ces 2 zones restent motivés et déterminés à conduire ces opérations de restructuration.

ANNEXE N°2

EXEMPLES D'INCOHERENCES DES RATTACHEMENTS DE COMMUNES RELEVÉES SUR LA CARTE DE KURT SALMON

1. Les anomalies sectorielles sur les SAD :

L'augmentation du poids CA des SAD de 4 points (de 27% à 31% avec les Relay) n'est pas acceptable.

Certaines affectations de communes sont faites en dépit du bon sens logistique. En dehors de la SAD de Nantes déjà évoquée, voici quelques exemples :

SAD de Lille : Le Denaisis formé de 7 communes serait livré par le dépôt de Douai, sauf la commune de Petite Forêt qui est en son centre (et qui sera obligatoirement traversée) et ne contient qu'un seul point de vente, l'Hypermarché AUCHAN dont le CA est de 800.000€ et qui serait livré par LILLE.

SAD de Toulouse : Elle bénéficie des rattachements des agglomérations les plus importantes du secteur (Albi, Pamiers), le reste des secteurs des actuels dépôts amputés de ces localités étant majoritairement affecté sur Castres et Carcassonne. Même chose pour les agglomérations d'Auch et Montauban rattachées à la SAD.

Ces deux exemples posent quelques interrogations. Il en va de même pour la majorité des situations SAD.

Même si le rapport Kurt Salmon préconise des ajustements possibles au schéma proposé, il eût été préférable de ne pas affecter de cette façon les communes aux dépôts.

2. Secteur ORLEANS

Le rapport Kurt Salmon ne tient pas compte de la PQR et des zones commerciales. L'actuel dépôt d'Orléans est scindé en trois et la ville même d'Orléans est servie par deux dépositaires différents, Chartres et Blois.

Ceci risque de poser un gros problème à la PQR qui choisira peut être d'organiser elle-même sa distribution avec des conséquences très négatives sur les CA.

3. Banlieue parisienne ARGENTEUIL / SARCELLES

Actuellement, les dépôts de Sarcelles + Argenteuil comptent 400 diffuseurs. Le schéma directeur proposé par Kurt-Salmon n'en comptera plus que 385.

28 Villes sont enlevées, affectées à Cergy Pontoise :

Beauchamp – Bessancourt – Corneilles en Parisis – Ermont – Franconville – La Frette sur seine – Herblay – Montigny les Corneilles – Pierrelaye – Le Plessis Bouchard – Saint Leu la Forêt – Taverny – Sartrouville :

⇒ Actuellement servies par Argenteuil desservant 62 diffuseurs pour un chiffre d'affaires MLP de 1 274 102 €.

Asnières sur Oise – Attainville – Baillet en France – Belloy en France – Bouffémont – Chaumontel – Fosses – Luzarches – Moisselles – Montsault – Nointel – Presles – Seugy – Saint Martin du Tertre – Viarmes

⇒ Actuellement servies par le dépôt de Sarcelles desservant 28 diffuseurs pour un chiffre d'affaires MLP de 339 591 €.

	Distance Cergy Pontoise en Kms	Distance Argenteuil en Kms	CA Toute Messagerie
Beauchamp	37	13	304 355
Bessancourt	39	15	80 993
Cormeilles en Parisis	39	5.3	346 672
Ermont	44	8.3	917 671
Franconville	39	7.6	1 188 536
La Frette sur Seine	38	7.2	87 118
Herblay	36	13	578 750
Montigny les Cormeilles	39	10	235 065
Pierrelaye	33	16	121 761
Le Plessis Bouchard	43	8.6	139 709
Saint Leu La Forêt	45	10	436 262
Taverny	40	14	592 237
Sartrouville	43	3.5	690 244
Asnières sur Oise	57	38	18 155
Attainville	49	30	25 504
Baillet en France	46	27	43 048
Belloy en France	52	33	633
Bouffémont	47	18	15 160
Chaumontel	59	40	19 788
Fosses	66	39	108 595
Luzarches	58	38	151 207
Moisselles	50	16	644 716
Montsault	49	30	115 508
Nointel	49	30	20 882
Presles	47	27	92 272
Seugy	58	38	14 999
Saint Martin du Tertre	54	35	15 915
Viarmes	56	36	176 558
Total	1312	606.50	7 182 313

8 Villes sont ajoutées à Argenteuil : Clichy – Nanterre – Rueil Malmaison – Marly la Ville – Le Mesnil Aubry - Carrières sur Seine – Chatou – Montesson.

Elles desservent 39 diffuseurs pour un chiffre d'affaires MLP de 1 439 265 €.

Certaines villes comme Sartrouville – Poissy – Maisons Laffitte – Eragny – Conflans sainte Honorine, pour ne citer qu'elles, sont plus près d'Argenteuil que du dépôt proposé, mais ne lui sont pourtant pas affectées :

	Distance Cergy Pontoise en Kms	Distance Argenteuil en Kms	CA MLP
Poissy / 10 diff.	45	26	254 816
Maisons Lafitte / 8 diff.	44	7	201 660
Sartrouville / 13 diff	43	6.7	154 965
Eragny / 5 diff.	30	16	266 470
Conflans Sainte Honorine / 16 diff	34	15	253 602
Total / 52 diff	196	70.7	1 131 513 (CA MLP)

Un exemple d'aberration flagrante : pour aller livrer la ville de Houilles, le dépôt d'Argenteuil devra traverser la ville de Sartrouville qui, elle, sera livrée par le dépôt de Magny en Vexin.

Sur les villes suivantes détachées du dépôt d'Argenteuil : Ermont, Franconville, Taverny et Sartrouville, il y a sur chacune d'elles un RELAY avec un impératif de livraisons avant 4h45, ce qui ne pourra pas être possible pour une tournée qui partira de Magny en Vexin.

Courbevoie – Puteaux – Neuilly sur Seine – Levallois Perret sont à 8 kms au maximum du dépôt d'Argenteuil et Suresnes à 13 kms. Ces villes sont actuellement servies par SPPS. Elles desservent 68 diffuseurs pour un chiffre d'affaires MLP de 2 036 729 €

4. Banlieue parisienne LONGJUMEAU / ANTONY

Les dépôts de Longjumeau et Antony comptent 504 diffuseurs. Le schéma directeur proposé par Kurt-Salmon n'en comptera plus que 458.

12 villes sont affectées à Versailles :

Bures sur Yvette – Gif sur Yvette – Igny – Saclay – Vauhallan – Villiers le Bâcle – Bagneux – Chatenay Malabry – Fontenay aux Roses – Montrouge – Plessis Robinson – Sceaux.

Elles desservent 61 diffuseurs pour un chiffre d'affaires MLP de 1 185 487 €

9 villes sont affectées sur Créteil : Ablon sur Seine – Choisy le Roi – Orly – Villeneuve le Roi - Saint Germain les Corbeil – Saint Pierre du Perray – Saintry sur Seine – Tigery – Vigneux sur Seine.

Elles desservent 39 diffuseurs pour un chiffre d'affaires MLP de 497 612 €

Soit un total de 100 diffuseurs et un chiffre d'affaires MLP de 1 683 099 €

En grisé les dépôts auxquels les villes sont rattachées :

	Distance Versailles en Kms	Distance Longjumeau en Kms	Distance Créteil en Kms	CA Toute Messagerie
Bures sur Yvette	23	9.1		88 360
Gif sur Yvette	17	17		866 101
Igny	25	18		178 814
Saclay	22	13		169 619
Vauhallan	25	15		29 497
Bagneux	27	25		917 548
Chatenay Malabry	22	24		567 749
Fontenay aux Roses	25	26		523 798
Le Plessis Robinson	23	23		821 810
Montrouge	30	26		1 051 072
Sceaux	25	24		1 161 146
Bonnelles (ajouté à Longjumeau)	19	28		inconnu
Tigery		27	21	4 717
Ablon sur Seine		20	15	22 265
Choisy le Roi		24	17	536 769
Orly		24	20	426 101
Vigneux sur Seine		24	17	312 415
Villeneuve le Roi		27	15	322 950
Saintry sur Seine		28	27	24 343
Saint Germain les Corbeil		26	23	225 253
Saint Pierre du Perray		27	24	192 012
Total	283	↔248.1 227 ↔	179	8 442 249

4 villes sont ajoutées : Ivry sur Seine – Le Kremlin Bicêtre – Villejuif (viennent de Créteil). Elles desservent 32 diffuseurs pour un chiffre d'affaires MLP de 595 399 €.

Bonnelles (vient de Versailles) et dessert 2 diffuseurs pour un chiffre d'affaires MLP de 7292 €.

Soit un total de 34 diffuseurs et un chiffre d'affaires MLP de 602 691 €.

L'objectif annoncé par le cabinet Kurt Salmon d'optimiser le nombre de kilomètres parcourus niveau 2 n'est absolument pas respecté pour ce qui concerne les villes affectées au dépôt de Versailles. Par contre, il l'est pour les villes affectées au dépôt de Créteil.

Saint Arnoult en Yvelines (3 diffuseurs, 36 440 € de chiffre d'affaires MLP) est plus proche du dépôt de Longjumeau que de celui de Versailles.

5. Secteur VILLEMOMBLE

Réaffectation de communes actuellement servies par le dépôt de Villemomble (Le Bourget – Le Pré Saint Gervais et Pantin) au profit du dépôt d'Argenteuil. Celles-ci sont plus proches du dépôt de Villemomble (39 Kms cumulés) que de celui d'Argenteuil (49 kms cumulés).

6. Secteur CRETEIL

Les villes du sud du département de la Seine et Marne (Egreville, Château Landon) sont très éloignées du dépôt alors qu'elles sont très proches du dépôt de Montargis.

Dans le schéma directeur Kurt Salmon, la ville de Nemours (8 diffuseurs, 272 369 € de chiffre d'affaires MLP) n'est desservie par aucun dépôt. En effet, la logique voudrait qu'elle le soit par Montargis (43 kms), car éloignée de Créteil de 73 kms.

En grisé les dépôts auxquels les villes sont rattachées :

	Créteil en Kms	Longjumeau en Kms	Villemomble en Kms	Montargis en Kms	Troyes en Kms
Ivry sur Seine	22	26			
Kremlin Bicêtre	38	25			
Villejuif	23	23			
Emerainville	14		15		
Ferrière en Brie	23		21		
Egreville	91			28	
Château Landon	87			19	
Provins	70		80		75
Nemours	73			43	

Annexe 5 - Contribution de M. Vincent REY, Presstalis, Directeur général



Vincent REY, DIRECTEUR GENERAL

Le 16 juillet 2012

ACTUALISATION DU SCHEMA DIRECTEUR DU RESEAU DES DEPOSITAIRES DE PRESSE

Contribution de Presstalis

INTRODUCTION

La lettre de mission du CSMP au cabinet Kurt Salmon prenait acte de la nécessité de revisiter le schéma directeur de niveau 2 qui avait été adopté en novembre 2009.

Cette actualisation a notamment pour origine la baisse du marché, plus importante que prévu à laquelle notre filière se trouve confrontée. Les travaux menés en 2009 anticipaient un trend négatif de l'ordre de – 4 %. La réalité des ventes s'est plutôt située autour de – 6 % avec une accélération fin 2011/début 2012.

Nous partageons naturellement la nécessité d'une adaptation du schéma directeur, sachant par ailleurs que l'élément structurant de notre secteur reste les quotidiens qui doivent par définition être livrés tous les jours dans le cadre d'un jeu de contraintes défini par :

- a) l'heure d'arrivée des exemplaires aux dépositaires
- b) l'heure d'ouverture des diffuseurs.

Nous notons que les travaux menés par le cabinet Kurt Salmon s'inscrivent dans le cadre de l'actuel cahier des charges des dépositaires qui fait obligation à chaque grossiste de livrer chaque jour l'ensemble de ses points de vente et ce avant l'heure d'ouverture dans la quasi-totalité des cas.

LE SCHEMA-CIBLE RETENU

Le rapport de synthèse présenté par Kurt Salmon propose un schéma-cible du niveau 2 organisé autour de :

- a) 99 plates-formes
- b) 63 mandats.

Le nombre de plates-formes est globalement comparable aux résultats des travaux que nous avons menés dans les années 2008-2009 et qui visaient à déterminer les besoins minimum en plates-formes pour assurer le traitement et la distribution des quotidiens.

Cette proposition nous semble donc cohérente au regard des contraintes logistiques.

Toutefois les travaux de Kurt Salmon proposent aussi bien le rattachement d'un certain nombre de dépôts que le remembrement quasi systématique des zones de diffusion. L'ensemble de ces optimisations représente de très nombreuses opérations qu'il convient donc de prioriser.

Il ne s'agit là dans la plupart des cas que d'ajustements locaux qui pourront intervenir à notre avis dans un second temps.

Nous proposons donc que soient d'abord menées les opérations de rattachements qui détermineront à elles seules la configuration du schéma cible.

Concernant le nombre de mandats, la proposition du cabinet Kurt Salmon vise à assurer l'équilibre des futurs dépôts. Il convient donc de préciser les présupposés des travaux menés et leurs limites possibles.

LES PRESUPPOSES

L'équilibre économique du niveau 2 à 63 dépôts repose en particulier sur la couverture intégrale des frais de port supportés par les déposataires.

Cette question est d'ores et déjà centrale dans les difficultés constatées sur le niveau 2. Ainsi, en prenant 2011 comme année de référence, la réalité des chiffres SAD/Soprocom sur les frais de port est la suivante :

VAF: inclus VAF concession

Chiffres donnés en K€

Réel 2011	VAF	Ch Transport	Ratio	Rem Transport global	% VAF	Ecart restant
SAD	598 957	16 706	2,79%	14 604	2,44 %	0,35%
SoProCom	547 555	16 460	3,01%	12 965	2,37 %	0,64%

En dépit du "point Mettling" ramené à 0,8%, il restait donc à couvrir en fin d'année dernière l'équivalent de 0,35% pour la SAD et de 0,64% pour les dépôts SOPROCOM. Il s'agit là naturellement de moyennes et les dépôts sont dans des situations très différentes selon les régions. Si Fréjus équilibrerait encore ses frais de port en 2011, le dépôt de Versailles perdait sur ce seul poste l'équivalent de 0,67 % du VAF, comme le montre le tableau ci-dessous :

Chiffres donnés en K€

Réel 2011	VAF	Ch Transport	Ratio	Rem Transport global	% VAF	Ecart restant
Versailles	29 451	1 002	3,3%	776	2,63 %	0,67 %

Dans l'étude Kurt Salmon, il est précisé que ces frais de port passeraient de 2,8 à un équivalent de 4% de la VAF entre 2011 et 2015. La couverture de ces surcoûts étant assurée par une hausse de la contribution éditeurs qui "s'accroîtrait de 1,5 point sur la période".

Cette double affirmation (couverture des frais de port et augmentation du coût éditeurs) doit donc être arbitrée par la profession.

Cela est d'autant plus nécessaire que l'augmentation des frais de port est calculée à partir « d'une inflation annuelle moyenne de 1,5 % entre 2011 et 2015 ». Pour autant, la diminution du nombre de plates-formes va également impacter les frais de port du niveau 2. Nous ne savons pas comment ce point a été traité dans les simulations de Kurt Salmon.

LES LIMITES DE L'ETUDE

- a) Le dispositif proposé par le cabinet Kurt Salmon améliore le résultat d'exploitation du niveau 2 de 6 M€ en 2015 dès lors que des ressources complémentaires sont apportées aux déposataires.

Pour autant, les charges de financement que suppose la mise en œuvre du schéma directeur ne sont pas valorisées en tant que telles.

PRESSTALIS
30, rue Raoul WALLENBERG, 75019 PARIS

Ces charges concernent au moins 3 volets :

1. l'indemnisation des dépositaires devant céder leur affaire
2. les opérations de "restructuration sociale"
3. les investissements requis par les nouvelles plates-formes et, en particulier, l'informatique et la reconfiguration des bâtiments.

Sur ce dernier point, le rapport précise, en prenant l'exemple de l'Ile de France, qu'il y aura lieu de porter des "investissements capacitaires significatifs". Il est clair que ces charges d'investissement pèseront lourdement sur la trésorerie du niveau 2.

En l'état actuel des choses, rien n'indique que les acteurs du niveau 2 soient en mesure de répondre à la mobilisation financière attendue.

- b) La rémunération des dépositaires (hors frais de transport) est reconduite à l'identique dans le rapport Kurt Salmon. Nous continuons à penser cependant qu'une réflexion doit être engagée afin d'étudier la pertinence d'une évolution de la rémunération des dépositaires, qui passerait d'une rémunération ad valorem à une rémunération fondée sur des unités d'œuvre au moins pour la partie « atelier » (flux aller/flux retour).

Il nous semble que ce nouveau dispositif aurait au moins trois avantages :

1. Mieux cerner la réalité des coûts engendrés par le traitement des différentes familles de presse,
 2. Mieux couvrir la réalité des charges supportées par chaque dépositaire en fonction notamment de la structure de son réseau,
 3. Eviter les « effets d'aubaine » quand un titre augmente son prix (sans que le dépositaire ne supporte de nouveaux coûts), mais aussi amortir les effets déflationnistes des baisses de prix enregistrées sur le marché.
- c) Nous n'avons pas dans le rapport le détail des éléments financiers qui nous permettraient de partager ou non les conclusions présentées.
Le tableau récapitulatif de la page 18 fait ainsi apparaître sur la base du VAF 2011 un résultat d'exploitation actuel du niveau 2 de + 11,7 M€.
Nous ne comprenons pas le rationnel de ce chiffre par rapport à notre connaissance des résultats moyens des dépôts SAD et Soprocom et ne voyons pas comment ce constat peut être justifié.
Dans le même esprit, nous rencontrons des problèmes de cohérence entre les coûts d'exploitation annoncés et les coûts réels que nous connaissons dans le réseau SAD/SOPROCOM.
- d) Dans tous les cas, la cible proposée par le cabinet Kurt Salmon fait apparaître 11 mandats qui restent fragiles. D'autres réflexions engagées par les éditeurs ont permis de travailler à partir d'une organisation en « régions ». Il conviendrait au sein d'une « commission ad hoc », de travailler à un rapprochement cohérent de ces analyses.
Au sein de cette même commission, il faudrait également étudier certains rattachements de communes qui ne nous semblent pas nécessairement pertinents.

- e) Le schéma cible proposé par Kurt Salmon ne tient pas compte des zones de distribution de la PQR. Cet élément devrait être intégré à la réflexion et permettrait sans doute de conforter l'activité d'un bon nombre de dépôts.
- f) Parmi les actions devant accompagner la mise en œuvre du schéma directeur, le rapport Kurt Salmon évoque la possibilité d'une actualisation de la méthode Ricol. Il y aura urgence à préciser ce point, sachant que cette méthode sert à valoriser les dépôts. L'actualisation de la méthode pourrait être comprise par les vendeurs comme une bonification possible alors même que la projection des tendances de vente diminue aux yeux des acheteurs la valeur des entreprises.

L'URGENCE DE L'ACTION IMMEDIATE

- a) La non prise en compte des coûts de restructuration, les faibles marges de manœuvre financières dégagées par le schéma directeur, et le fait que des dépôts restent structurellement fragiles, justifient que, sans attendre la mise en place de ce schéma, les acteurs de niveau 2 rationalisent leur exploitation tout en cherchant de nouveaux gains de productivité.

C'est le cas pour ce qui est du périmètre Presstalis où nous travaillons à l'optimisation commerciale, logistique et administrative de nos dépôts.

Bien entendu, ces nouvelles organisations doivent être cohérentes avec la mise en place du schéma directeur qui participe directement à la rationalisation de la filière presse.

Le travail d'optimisation lancé par Presstalis porte en particulier sur :

1. L'optimisation des réglages : d'ores et déjà plus de la moitié des parutions des publications sont réglées par une cellule centrale. Demain les quotidiens seront réglés sur la base des 63 mandats,
2. Des gains de productivité en matière logistique : la massification du traitement des exemplaires publications doit permettre de gagner en productivité et donc d'améliorer la rentabilité des dépôts. La mise en œuvre de centres de traitement régionaux autorise en particulier la mécanisation des process.
3. La rationalisation administrative : la mutualisation des experts-cadrage et la centralisation des opérations comptables permettent là aussi d'alléger les charges qui pèsent sur les dépôts. D'autres économies pourraient sans doute être réalisées dans le cadre d'une facturation directe des diffuseurs par la messagerie.

Pour tout ou partie, ce modèle pourrait être mis en œuvre par les autres acteurs du niveau 2. Il conviendra en effet de revoir les organisations logistiques et commerciales si notre secteur d'activité veut faire face à la baisse constante des ventes au numéro.

- b) Les travaux menés par le cabinet Kurt Salmon se sont inscrits dans le cadre du mandat actuel du dépositaire.

Devant la difficulté à garantir les équilibres économiques, nous suggérons d'ouvrir par ailleurs une réflexion sur ce sujet. La structure des coûts de niveau 2 est en particulier déterminée par la configuration du réseau des diffuseurs et par les obligations faites aux dépositaires en matière de desserte.

Le poids de la capillarité (beaucoup de diffuseurs représentent un faible chiffre d'affaires) pèse lourdement sur le compte d'exploitation du niveau 2.

Le Conseil d'Administration de Presstalis a d'ores et déjà engagé une première réflexion en la matière. Celle-ci devrait faire maintenant l'objet de travaux communs menés au sein du CSMP.

Aucun secteur d'activité, voyant ses ressources divisées par 2 en quelques années (2008-2015) n' imagine maintenir un même cahier des charges.

C'est une forme de "mutation culturelle" qui attend notre profession si celle-ci veut assurer les grands équilibres économiques de la filière.

La réflexion menée sur l'organisation du réseau pourrait intégrer l'apport des nouvelles technologies. Ainsi, l'impression numérique (dont les coûts vont continuer à baisser) permettrait peut-être de produire certains exemplaires des quotidiens au plus près des régions. La mise à disposition de ces exemplaires dans de nouveaux créneaux horaires ouvrirait alors de nouvelles possibilités en terme de rapprochement PQR/PQN ou PQN/La Poste.

Si la distribution des quotidiens était ainsi assurée en synergie avec d'autres acteurs sur les points de vente les plus éloignés des centres de traitement des dépositaires, nous pourrions alors reconfigurer le traitement et la desserte des publications, en généralisant le travail de jour et en « détendant » les tournées sur une partie significative du réseau des diffuseurs.

CONCLUSION

1. Le schéma-cible proposé par le cabinet Kurt Salmon permet de réaliser d'importantes économies afin de répondre à la baisse significative des ventes. Celles-ci ne sont pas pour autant suffisantes et le rapport Kurt Salmon souligne qu'il faudra financer la réalité des frais de port.
2. Le cabinet Kurt Salmon précise par ailleurs que la mise en œuvre de la carte-cible doit "s'effectuer sous contrainte de temps". Nous sommes pour notre part convaincus que l'urgence de la situation nécessite bien des temps de réaction adaptés. En revanche, aucune modalité juridique pour le permettre n'est indiquée. Elles seront nécessaires pour la mise en œuvre. De la même manière, les modalités d'évaluation et de financement doivent être impérativement précisées.

La situation requiert également un travail important de rationalisation en matière logistique et commerciale.

3. Pour terminer, il nous faut observer que parmi les objectifs visés par la mise en œuvre d'un schéma directeur actualisé, il convenait de "*prendre en compte l'impératif de redéfinition de la chaîne de valeur entre les 3 niveaux de la distribution au profit des diffuseurs de presse*".

Cet objectif était rappelé dans la lettre de mission du CSMP.

Au terme des travaux menés par le cabinet Kurt Salmon, les marges de manœuvre apparaissent malheureusement trop réduites pour dégager les moyens nécessaires à la consolidation des diffuseurs spécialistes.

Pour autant, les enjeux de notre filière ne peuvent s'entendre que s'ils garantissent aux éditeurs un système de distribution performant et un réseau de points de vente spécialistes assurant auprès du public la commercialisation du produit presse.

L'évolution du cahier des charges du niveau 2 donnera sans doute de nouvelles latitudes financières à la profession. Il convient de les mesurer.

La question du niveau 3 reste à traiter dans le cadre de la refondation de notre système de distribution.